



Ville de
Saint-Yrieix

DEL-CM/2026/46

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 avril 2026 à 18h00

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche - dûment convoqué - s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Laurent GORYL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 27 mars 2026

Nombre de conseillers :
Effectif légal : 29
En exercice : 29
Présents : 26
Représentés : 2
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Laurent GORYL, Maire, Pascal GAUTHIER, Agnès TERREFOND, Sandrine FUSADE, Michel GUILHOT, Catherine L'OFFICIAL, Patrick JARRY, Valérie Isabelle BONIN, Adjoint au Maire ; Patrick DARY, Aurore-Alexandra CASTELLACCI, Jean-Claude DUPUY, Stéphanie TOESCA, Frédéric DUPRON, Edmond LAGORCE, Christophe BREUIL, Christiane CELERIER, Isabelle LAVALLEY, Suzy LHIDO-BOISSERIE, Marie ROUGERIE, Nathalie BAUDEL, Alain BLONDY, Coralie MASCRET, Pascal DESSON, Sandra CHOISNET, Yoan MASSIAS, Sophie CHAUNU, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Jean-Philippe FREMONT / a donné délégation de vote à Patrick JARRY
Nicolas PECOUT / a donné délégation de vote à Pascal GAUTHIER

Absent : Jean-Baptiste FARGEAS

Secrétaire de séance : Michel GUILHOT

Rapporteur : Laurent GORYL, Maire

Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne
Désignation de représentants

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-33 ;

Considérant que la commune de Saint-Yrieix est siège d'antenne de la Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne ;

Considérant la nécessité pour le conseil municipal de désigner parmi ses membres un élu titulaire et un élu suppléant pour représenter la commune au sein du collège d'élus de la Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne ;

Entendu le rapport de présentation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne en son sein un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune au sein de la Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne, à savoir :

- ✓ **Membre titulaire : Stéphanie TOESCA**
- ✓ **Membre suppléant : Sandrine FUSADE**

Michel GUILHOT,
Adjoint au Maire
Secrétaire de séance



À Saint-Yrieix, le 7 avril 2026

Laurent GORYL,
Maire

Le Maire : certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14.04.2026
ID : 087-218718708-20260403-D20265532926-DE